

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels*



TROISIÈME COMMISSION
18e séance
tenue le
lundi 24 octobre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M. ABULHASAN (Koweït)

SOMMAIRE

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA
PARTICIPATION DES JEUNES (suite)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT
LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENTIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR
LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES
ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA
DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE
COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE
DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET
EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMI LES
JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES
(suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/43/SR.18
16 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite) (A/43/583)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite) (A/43/601)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENTIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (suite) (A/43/3, A/43/634)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite) (A/43/3, A/43/354 et Corr.1, A/43/370, A/43/572)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/570)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMI LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES (suite)

1. Mme LAFORTUNE (Canada) félicite le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de son travail de réflexion sur les politiques sociales et de l'élaboration de stratégies pratiques dans des domaines prioritaires. Les activités telles que la tenue de réunions préparatoires interrégionales d'experts en prévision du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et les rapports du Secrétaire général sur l'ensemble des questions examinées témoignent d'une nouvelle approche de l'étude indispensable des problèmes sociaux. La délégation canadienne souscrit à l'approche définie par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, et plus précisément à ses demandes concernant la consolidation des ressources en personnel du Centre. L'interaction des services du Centre et la coopération des autres services qui ont permis de compenser la réduction de personnel sont une mesure raisonnable vu les difficultés financières actuelles.

2. Le Canada attache une grande importance à la question du vieillissement et a pris un certain nombre de mesures dans ce domaine, notamment la création en 1987 d'un poste de ministre d'Etat pour le troisième âge, l'adoption d'une législation anti-discriminatoire et de nombreux programmes visant à la participation active des personnes âgées, en particulier des groupes vulnérables de la société.

(Mme Lafortune, Canada)

3. En ce qui concerne l'exécution du Plan d'action international sur le vieillissement, il semble que l'infrastructure indispensable est en train de se mettre en place grâce à la coopération qui s'est instaurée à tous les niveaux. L'accent doit être mis sur la consolidation des politiques et des programmes au niveau national en vue d'intégrer tous les secteurs de la population, comme les médias, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les personnes âgées elles-mêmes dans les activités entreprises par les gouvernements. Le Centre de Vienne devra donc continuer son travail de coordination et mettre en place la stratégie globale à l'échelle du système élaborée lors de la réunion interorganisations qui s'est tenue en mars 1988 à Vienne.

4. En ce qui concerne le point 90 de l'ordre du jour, la délégation canadienne estime qu'il est important d'insister sur l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation professionnelle, de multiplier l'information sur les possibilités d'emploi, les questions de santé, d'environnement et de protection sociale, afin de résoudre le problème de la marginalisation des jeunes, de répondre à leurs aspirations et de leur redonner confiance en l'avenir. Le Centre doit poursuivre son rôle de coordonnateur des activités en faveur de la jeunesse et les gouvernements doivent tenir compte des besoins de la jeunesse dans l'élaboration de toute nouvelle législation sociale.

5. Le rapport du Secrétaire général sur le point 92 de l'ordre du jour (A/43/634), ainsi que le document E/1988/32, constituent un examen particulièrement utile à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Depuis la proclamation de l'Année internationale des personnes handicapées, d'importants progrès ont été accomplis en faveur des personnes handicapées au Canada, notamment la consécration de leur droit à l'égalité dans la Constitution nationale, permettant ainsi à ces personnes d'avoir un meilleur accès aux services publics, et l'organisation de la première Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Etant donné l'importance qu'il y a à définir clairement les priorités pour le reste de la Décennie, la délégation canadienne estime que le Centre devrait organiser des rencontres entre personnes handicapées et organismes internationaux d'aide et de développement dans le but de revoir la participation des personnes handicapées aux divers programmes et projets et d'encourager l'adoption de mesures en leur faveur. En outre, il faut reconnaître que la condition des personnes handicapées n'est pas uniquement un dossier social, mais qu'elle a des prolongements économiques. Il faudrait disposer d'urgence d'informations supplémentaires sur la question grâce à la publication de rapports périodiques sur l'application des politiques et des programmes d'équité dans l'emploi. La délégation canadienne recommande que le Bureau de la gestion des ressources humaines établisse un rapport sur l'application de son projet de plan relatif à l'emploi des personnes handicapées.

6. La participation directe des personnes handicapées aux discussions et aux décisions qui les concernent, tant à l'échelon national qu'au niveau international, à laquelle le Canada est favorable depuis longtemps, suppose la modification irréversible des mentalités. Cela implique la prise de mesures concrètes par les organismes des Nations Unies et les Etats Membres, notamment en ce qui concerne

(Mme Lafortune, Canada)

l'accessibilité physique des lieux de réunion et des pratiques appropriées en matière d'embauche. La délégation canadienne espère que le Secrétaire général pourra promouvoir et coordonner les recommandations du Plan d'action mondial, qui sont considérées comme prioritaires par la majorité des Etats Membres.

7. En ce qui concerne le point 93 de l'ordre du jour, les travaux et les recommandations des réunions préparatoires interrégionales d'experts constituent une base solide pour le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le rapport du Secrétaire général fait le point d'une manière substantielle sur cette question. La délégation canadienne appuie toute initiative visant une application effective du Plan d'action de Milan et coopérerait pour faire en sorte que le Comité pour la prévention du crime et le traitement des délinquants puisse se concentrer sur les problèmes d'intérêt direct pour les Etats Membres et faciliter l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies plus efficaces dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Elle se déclare préoccupée par l'ampleur de la tâche par rapport aux ressources allouées au programme dans ce domaine.

8. M. ARNOUSS (République arabe syrienne) dit que les jeunes constituent un élément important du processus de développement que la Charte vise à promouvoir et qu'ils doivent donc recevoir une éducation qui les amène à contribuer à l'établissement du nouvel ordre économique international et à l'application de la stratégie de développement pour la prochaine décennie pour le développement.

9. La jeunesse est un des principaux motifs de préoccupation de la République arabe syrienne, qui cherche à former une nouvelle génération indépendante prête à lutter pour le progrès, la prospérité et la paix au sein de l'Union des jeunes révolutionnaires dont les objectifs sont : l'utilisation du temps libre à des fins productives; développement des facultés intellectuelles des jeunes et de leur sens du devoir et des responsabilités; participation aux activités sportives; préparation au progrès technique et à la vie professionnelle et publique; lutte contre la discrimination raciale sous toutes ses formes, et résistance au sionisme et à ses desseins.

10. La question de la jeunesse est examinée par les plus hauts responsables politiques du pays et constitue un sujet de préoccupation pour les responsables de la planification. Les organisations de jeunes sont représentées dans des organes de prise de décisions dans les domaines politique, économique et social. Les programmes scolaires comportent des matières consacrées aux activités de l'ONU et aux pactes et conventions internationaux.

11. La lutte contre le racisme est un principe fondamental de la République arabe syrienne qui enseigne aux jeunes Syriens les valeurs et principes humanitaires et les encourage à coopérer entre eux et avec les organisations internationales de jeunes. En raison du danger que le racisme, notamment le sionisme et l'apartheid, présentent pour la paix internationale et la compréhension entre les peuples, la lutte contre le racisme et l'occupation et la dissuasion de l'agression sont considérées comme les principes les plus importants.

(M. Arnouss, Rép. arabe syrienne)

12. Le sionisme a adopté le racisme et l'impérialisme comme moyens d'agression contre les peuples et lutte constamment contre la libération et les mouvements nationaux de renaissance des peuples opprimés. L'idéologie sioniste et celle du Gouvernement de Pretoria mettent en danger la paix et la sécurité internationales; il faut donc sensibiliser pleinement les jeunes à ce danger et les encourager à éliminer toutes les idées racistes.

13. Les jeunes Arabes des territoires occupés, qui se sont soulevés contre l'oppression et pour affirmer leurs droits de l'homme fondamentaux à la vie et à l'autodétermination, ont été victimes des pratiques les plus barbares.

14. La communauté internationale doit intensifier ses efforts en vue de détruire les bastions du chauvinisme et du racisme et ce dans les meilleurs délais.

15. Mme BANGOURA (Guinée) dit, à propos du point 92 de l'ordre du jour, que son pays attache une attention particulière à la question des personnes handicapées. La Guinée est engagée dans l'application des résolutions et recommandations pertinentes de l'ONU, du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et de toutes les activités prévues dans le cadre de la Décennie. Sa politique dans ce domaine vise la réhabilitation, l'intégration ou la réinsertion des personnes handicapées dans la société. Le Ministère des affaires sociales et de l'emploi s'efforce de fournir aux jeunes handicapés des équipements spéciaux et une éducation spécialisée, notamment en construisant une école de sourds-muets, un pensionnat pour adultes et enfants handicapés et un centre d'accueil pour les malades mentaux. Toutefois, ces services ne répondent pas à tous les besoins et le Ministère prend des mesures pour améliorer la situation des personnes handicapées dans la limite des ressources disponibles, notamment en accélérant les travaux de construction de nouvelles salles de classe, en achetant des documents appropriés pour les enfants sourds-muets, en rénovant et en redynamisant le centre national d'orthopédie et en construisant un village SOS qui renfermera des ateliers et un centre de formation professionnelle pour personnes handicapées.

16. Plusieurs organisations non gouvernementales travaillent étroitement avec le Ministère des affaires sociales et de l'emploi en vue d'améliorer le sort des personnes handicapées en Guinée. Le pays a cependant besoin de l'assistance soutenue de la communauté internationale. La délégation guinéenne souhaite que le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées continue de recevoir des contributions. En 1988, la Guinée a bénéficié de la coopération technique du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires; une mission consultative a été effectuée en vue de la création, en Guinée, d'un centre national spécialisé pour former le personnel national et organiser le transfert des techniques appropriées pour le traitement des handicapés. L'aide que la République de Guinée veut pour ses personnes handicapées est une aide qui les aiderait à ne plus être aidées, c'est-à-dire qui mettrait en œuvre une stratégie globale qui permette à toutes les personnes handicapées de jouer pleinement leur rôle dans la société.

17. M. MORA GODOY (Cuba) souligne l'importance des aspects sociaux du processus de développement. Les incidences sociales de la situation économique mondiale critique soulignent la nécessité, pour l'ONU, de se concentrer en priorité sur le développement économique et social.

18. Depuis l'Assemblée mondiale sur le vieillissement de 1982, Cuba s'est dotée d'une commission nationale qui est chargée, sous la tutelle du Ministère de la santé et conjointement avec d'autres organismes nationaux et des organisations non gouvernementales, d'exécuter le Plan d'action international sur le vieillissement. L'accent est mis sur les échanges de données d'information et la coopération technique avec les pays du tiers monde. La délégation cubaine souscrit aux observations que le Secrétaire général a faites dans son rapport (A/43/583) concernant l'utilité des mécanismes de coordination nationaux, régionaux et internationaux, mais se préoccupe de la pénurie de ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement.

19. La délégation cubaine se félicite des efforts que l'ONU a faits pour coordonner les activités visant à permettre aux jeunes de bénéficier des avantages du développement social. A Cuba, les jeunes participent activement au développement économique et social, et ont des possibilités illimitées. Leur participation garantit le succès de la révolution et leur propre avenir.

20. La délégation cubaine souscrit aux conclusions du Secrétaire général dans son rapport sur la prévention du crime et la justice pénale (A/43/572), et pense comme lui qu'il faut mener d'urgence une action internationale dans ce domaine. La conjugaison des efforts des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales est essentielle pour lutter contre le crime. Il existe manifestement un lien direct entre la criminalité, la pauvreté et le chômage, en particulier dans les pays en développement; en conséquence, le renforcement de la coopération internationale dans les domaines économique et social, grâce à la mise en oeuvre de stratégies de développement et à l'instauration du nouvel ordre économique international, contribuerait à la prévention du crime. Il est à espérer que les difficultés financières de l'Organisation n'affecteront pas ses activités dans ce domaine ni les préparatifs du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Il est encourageant de noter que la situation financière de l'Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et de l'Institut régional africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants s'est améliorée. Toutefois, il faut trouver de nouvelles formules qui permettent à ces importants instituts régionaux de fonctionner normalement et la délégation cubaine recommande que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tienne compte de leurs besoins.

21. Elle réaffirme son soutien à l'idée d'un réseau mondial d'information en matière de prévention du crime et de justice pénale et exhorte le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens. Ces dernières années, on a obtenu à cet égard des résultats positifs dans l'informatisation. Le Ministère cubain de la justice prévoit d'organiser en novembre 1988 à l'intention des pays

(M. Mora Godoy, Cuba)

latino-américains un séminaire sur la planification et l'application de moyens informatiques dans l'administration de la justice en vue d'encourager la coopération et les échanges de données d'information dans ce domaine. Le Gouvernement cubain qui accorde une haute priorité à la prévention du crime et à la justice pénale et qui est décidé à appliquer le Plan d'action de Milan a pris des mesures dont la révision complète et la refonte du Code pénal à la lumière dudit plan. Le nouveau Code est entré en vigueur en avril 1988.

22. L'offre que le Gouvernement cubain a faite d'accueillir le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a été acceptée et Cuba sera honoré de pouvoir contribuer à faire de ce congrès une réussite.

23. M. MARCOULLIS (Chypre) dit, à propos du point 89 de l'ordre du jour, que Chypre s'attend à voir la proportion des personnes âgées dans sa population augmenter nettement au cours des 25 à 30 prochaines années; l'incidence de ce gonflement sur la ventilation des dépenses sociales a été calculée d'après un régime de sécurité sociale fondé sur les revenus, qui a été institué en 1980. Les services sociaux à l'intention des personnes âgées ont été élargis pour combler le vide provoqué par l'évolution du rôle de la famille et la dislocation de la structure familiale résultant du déplacement forcé de 40 % de la population du pays et des changements d'ordre économique et social qui l'ont accompagné. La priorité est accordée à l'amélioration des services de santé et des services sociaux à l'intention des personnes âgées et au renforcement de la famille ainsi qu'aux mesures destinées à la satisfaction de besoins spéciaux, tels que des services d'assistance sociale et des garderies d'enfants.

24. En ce qui concerne le point 90 de l'ordre du jour, Chypre s'est doté d'un organisme spécial de la jeunesse regroupant des représentants des organisations politiques, de travailleurs et de jeunes qui est chargé de mettre au point et d'aider à exécuter des politiques et programmes en faveur des jeunes et de promouvoir le bien-être de ces derniers en leur offrant des possibilités de participer activement au développement global de la collectivité, à des activités de loisirs productives et en les aidant à résoudre leurs problèmes.

25. En ce qui concerne le point 92 de l'ordre du jour, un comité ministériel a été créé à Chypre pour résoudre tous les problèmes des personnes handicapées. Des services administratifs ont également été mis en place pour traiter des problèmes dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la réinsertion professionnelle et sociale et la sécurité des revenus. Une législation plus favorable a été instituée; on cherche des moyens d'améliorer les méthodes de réinsertion professionnelle; en outre, un fonds a été créé pour aider à satisfaire tous les besoins des personnes handicapées qui ne sont pas prévus par d'autres lois ou dispositions administratives.

26. Le Gouvernement chypriote attache une grande importance au rôle de la famille dans la promotion du bien-être de ses membres et le renforcement du tissu social. Vu l'importance des incidences sur la société dans son ensemble des dangereuses

(M. Marcoullis, Chypre)

mutations que la famille en tant qu'institution semble subir actuellement, le Gouvernement chypriote se prononce vigoureusement pour la proclamation d'une année de la famille, étant persuadé qu'une telle décision encouragerait à prendre des mesures en vue de renforcer la situation de la famille pour le progrès social et le développement.

27. Mme ASHTON (Bolivie) juge essentiel de renforcer l'Office des Nations Unies à Vienne et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires afin de relancer le progrès social des pays en développement.

28. A propos du point 93 de l'ordre du jour, le Gouvernement bolivien accorde la plus haute priorité aux activités préparatoires du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la prévention du crime, qui a atteint des proportions alarmantes tant dans les pays développés que dans les pays en développement. La création d'un sous-comité chargé de définir les moyens les plus efficaces pour encourager la communauté internationale à prendre des mesures pratiques serait d'un grand intérêt pour tous les Etats Membres. Il faut notamment faire davantage pour prévenir les crimes liés à la drogue.

29. En ce qui concerne le point 89 de l'ordre du jour, les problèmes du vieillissement doivent être examinés dans leur contexte économique, social et culturel et en partant du principe que la plupart des personnes âgées ne sont pas socialement dépendantes. En Bolivie, l'assistance sociale aux personnes âgées passe par un certain nombre d'organismes publics et privés de haut niveau qui coordonnent étroitement leurs activités afin de rentabiliser au maximum l'utilisation des ressources humaines et matérielles. Les services publics et privés s'efforcent d'améliorer la situation des personnes âgées malgré les ressources limitées dont la crise économique grave que traverse actuellement le pays leur permet de disposer. Le Gouvernement a également créé un Ministère du vieillissement chargé d'enquêter sur la situation sociale et économique des personnes âgées, de promouvoir la coordination entre les organismes et de recueillir de façon systématique toutes les données d'expérience et autres éléments qu'ils ont pu obtenir en s'occupant des personnes âgées afin de formuler des politiques et programmes adaptés à leurs besoins.

30. L'action du Gouvernement bolivien est guidée par les principes suivants : les liens familiaux doivent être renforcés pour que les personnes âgées ne quittent pas la structure familiale, et il convient de leur donner la possibilité de continuer à participer à la vie de la collectivité en tenant compte de leurs capacités physiques et mentales; les activités des institutions publiques et privées doivent être réglementées afin de veiller à ce que les services offerts aux personnes âgées répondent aux normes modernes; et le maximum de ressources doit être consacré aux activités de promotion sociale.

31. Le Ministère bolivien du vieillissement étudie la situation sociale et économique des personnes âgées dans l'ensemble du pays afin de formuler et de mettre en oeuvre des politiques, stratégies et programmes appropriés. Il aide

(M. Ashton, Bolivie)

également les nombreux centres d'activités qui ont été créés dans le pays pour promouvoir le bien-être social et émotionnel des personnes âgées et les empêcher de se sentir seules et abandonnées. Enfin, un programme de bénévoles a été mis en place qui permet de fournir des soins plus individualisés aux personnes âgées à domicile.

32. Mme SAELZLER (République démocratique allemande), prenant la parole au titre du point 107 de l'ordre du jour, dit que la protection de la famille est essentielle au bien-être de la société elle-même. La politique familiale de son pays est une politique globale, qui tient compte de l'épanouissement et de l'éducation des enfants et des adultes, des besoins spécifiques des handicapés et de l'importance des services destinés aux personnes âgées. Cette approche intégrée a permis de toujours améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population. La mortalité infantile baisse régulièrement, l'espérance de vie moyenne s'accroît, les jeunes mariés reçoivent toute une série de prestations, l'assistance matérielle permet aux parents de jouer leur rôle tout en ayant un emploi, les programmes de formation ont été mis à jour, les conditions de logement se sont améliorées, et le niveau de vie des personnes âgées également. Ces progrès ont été possibles non seulement grâce à l'amélioration de la situation économique, mais également parce qu'on a pris conscience des besoins sociaux de la population, de sa structure et de l'accroissement démographique. La planification en République démocratique allemande se fonde par conséquent sur des recherches appropriées qui, en mettant tout particulièrement l'accent sur les nouvelles conditions industrielles affectant les femmes, ont contribué à la création de systèmes de garde d'enfants et par conséquent à un accroissement du nombre des femmes actives.

33. Le Gouvernement protège la famille mais comprend également combien il est important de résoudre des problèmes personnels de façon personnelle. Il est également tenu compte des problèmes spécifiques à certains groupes. Afin de parvenir à un équilibre entre les besoins sociaux et les ressources nécessaires pour y répondre, un réseau de services sociaux a été mis en place permettant à chacun de bénéficier des soins de santé et de la prospérité matérielle qui vont de pair avec la croissance économique régulière nécessaire pour profiter des prestations prévues.

34. M. MARA (Fidji) dit qu'à l'âge des modifications et bouleversements culturels, il convient de prendre des mesures immédiates pour sauvegarder l'avenir en préparant la jeunesse à faire face aux défis qu'elle devra relever et à éviter certains pièges, comme le crime et l'abus des drogues, qui peuvent lui faire perdre tout espoir et mener en fin de compte à l'autodestruction. Fidji reconnaît clairement l'importance des jeunes pour l'avenir et ses programmes pour les jeunes sont conçus pour améliorer les chances qu'ont ceux-ci de trouver un emploi productif et de mener une vie constructive et satisfaisante. Ces programmes s'efforcent également de favoriser l'autosuffisance chez les jeunes dès que possible afin de ne pas prolonger leur dépendance vis-à-vis des maigres ressources du pays. Les mesures prises en faveur de la jeunesse doivent être de portée limitée, rentables et intégrées à la collectivité locale.

(M. Mara, Fidji)

35. Il est dangereux de donner aux jeunes une formation trop limitée qui peut s'avérer inutile sur le marché de l'emploi. Fidji s'efforce par conséquent de donner à ses jeunes une éducation diversifiée et, en leur offrant un certain nombre de débouchés, de leur apprendre la discipline et l'autosuffisance afin de soulager la famille élargie d'un poids certain. Dans le pays, les programmes culturels, éducatifs et récréatifs destinés à la jeunesse existent aussi bien dans les villes qu'à la campagne; une formation professionnelle est dispensée, la prise de responsabilités encouragée et une coopération étroite instituée entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales chargées des programmes destinés à la jeunesse. Les écoles assument maintenant des responsabilités qui incombait auparavant aux parents et un certain nombre d'établissements essayent de définir des normes minimales de bien-être et d'éducation des jeunes. Des mesures supplémentaires sont cependant nécessaires pour compléter l'éducation classique.

36. Le manque de ressources, le caractère bénévole des programmes destinés aux jeunes et la permissivité morale ont entravé les progrès des activités relatives à la jeunesse, mais ces problèmes sont maintenant abordés en priorité. Les principes de discipline et d'autosuffisance doivent être inculqués aux jeunes au moment où ils sont les plus vulnérables et les plus impressionnables. Le Gouvernement et la collectivité doivent conjuguer leurs efforts pour faire face aux grands problèmes qui se posent à la jeunesse contemporaine.

37. M. CABRAL (Guinée-Bissau) dit que le rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/43/601) est encourageant et démontre l'opportunité de la proclamation par l'ONU de l'Année internationale de la jeunesse. Cette initiative a sans aucun doute contribué à mieux faire comprendre les problèmes auxquels se trouve confrontée la jeunesse et à modifier l'attitude de l'opinion publique en général ainsi que les politiques nationales et internationales à cet égard. Cependant, il faut reconnaître que les problèmes financiers de l'Organisation des Nations Unies et la crise économique internationale actuelle ont grandement nui aux activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse.

38. L'idée que la jeunesse est un élément actif dans le processus de développement semble exercer une influence croissante sur la mise en oeuvre des politiques sociales à l'échelon national. Un mérite certain en revient au système des Nations Unies, notamment au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, qui a enregistré des résultats encourageants dans ses activités destinées à la jeunesse. A cet égard, la délégation de la Guinée-Bissau se félicite des efforts déployés par le Centre pour renforcer les capacités nationales d'élaboration de politiques et de programmes globaux pour la jeunesse.

39. La délégation de la Guinée-Bissau considère comme prioritaire l'intégration des jeunes dans l'effort de planification nationale. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, il existe cependant de nombreux obstacles à cette intégration. En outre, les limites imposées au système des Nations Unies pour ce qui est de la mise au point d'activités de coopération technique dans le domaine de la jeunesse empêchent l'Organisation de fournir l'assistance nécessaire à l'élimination de ces obstacles.

(M. Cabral, Guinée-Bissau)

40. Les suggestions figurant dans le rapport au sujet d'un élargissement du cadre des activités relatives à la jeunesse à tous les niveaux semblent offrir une base solide d'action aux gouvernements, aux organes de coordination nationaux, aux organisations non gouvernementales et aux diverses institutions du système des Nations Unies. En outre, dans les années à venir, les activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires compléteront et renforceront les efforts visant à développer la coopération entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies et à améliorer les courants de communication entre ce dernier, d'une part, et la jeunesse et les organisations de jeunes, d'autre part. La délégation de la Guinée-Bissau souscrit à l'idée d'inscrire le Fonds pour la jeunesse à l'ordre du jour de la Conférence annuelle pour les annonces de contributions.

41. Il est difficile d'imaginer un avenir de paix et de bien-être sans une intégration adéquate de la jeunesse dans tous les secteurs de la vie économique et sociale et sans sa participation au processus de prise de décisions. Le problème est celui de la capacité des gouvernements à mettre au point des politiques d'éducation et des programmes d'enseignement capables de favoriser un tel processus grâce, notamment, à une plus grande convergence entre l'éducation et les exigences réelles du développement socio-économique et à un approfondissement de la prise de conscience des jeunes de leur place dans la société et de leurs diverses responsabilités.

42. La question de la jeunesse est une question délicate et complexe exigeant une approche interdisciplinaire tant de la part du système des Nations Unies que de celle des gouvernements. Cette approche devra tenir compte du fait que les problèmes de la jeunesse diffèrent grandement selon les sociétés et dans ces sociétés mêmes. Ces différences appellent des approches et des solutions différentes. C'est là une des leçons que les activités de la "Jeunesse africaine Amilcar Cabral", organisation nationale de la jeunesse de Guinée-Bissau, ont permis de tirer. Cette organisation a également prouvé l'utilité des activités favorisant les contacts entre les jeunes des villes et ceux des campagnes, grâce notamment à des conférences régionales et nationales. Cette approche a permis une meilleure compréhension de questions telles que l'exode des jeunes vers les villes, le chômage, les difficultés de logement, le manque de formation adéquate et l'utilisation rationnelle des ressources humaines. Le Gouvernement a ainsi pu se pencher davantage sur ces problèmes et identifier de façon plus rationnelle les mesures qu'il devait prendre pour les résoudre.

43. La place accordée à la jeunesse par l'Unesco dans son prochain plan à moyen terme constitue un encouragement, compte tenu des difficultés croissantes auxquelles doivent faire face les pays en développement, notamment dans leurs efforts de promotion du bien-être social. Les programmes d'ajustement structurel n'accordent souvent pas l'attention requise au secteur social. A cet égard, il est encourageant de constater que la dimension sociale compte maintenant davantage pour des institutions comme le PNUD, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. En outre, la délégation de la Guinée-Bissau est d'accord avec le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne pour souligner la contribution stratégique que peut apporter l'Organisation des Nations Unies à la solution de la crise mondiale actuelle.

(M. Cabral, Guinée-Bissau)

44. La jeunesse est le catalyseur du changement et, en donnant à cette catégorie de la population une chance de jouer pleinement son rôle dans les domaines social, économique et politique, la communauté internationale jette un pont solide vers l'avenir. L'Organisation des Nations Unies est toute désignée pour poursuivre ce processus dans le monde et M. Cabral se félicite du consensus qui apparaît à la Commission sur la question de la jeunesse.

45. M. AMARO-VICTORIA (Guatemala) dit que l'excellente introduction faite par les représentants du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires illustre les obstacles auxquels se heurtent actuellement les politiques de développement social. Il existe une disproportion entre les objectifs des organisations du système des Nations Unies et les ressources dont dispose l'Office des Nations Unies à Vienne. Ces objectifs justifient une analyse plus poussée de la part de la Troisième Commission et la délégation guatémaltèque estime qu'il faut accroître les ressources mises à la disposition de l'Office.

46. De nombreux gouvernements n'ont pas tenu compte du développement social dans leurs priorités économiques. Ce type de vision économique assimile les programmes sociaux aux dépenses gouvernementales, et les programmes d'ajustement économique entraînent une réduction automatique des dépenses sociales par habitant. Le Gouvernement guatémaltèque n'accepte pas cette manière de voir; sa position s'exprime dans son Plan national pour la jeunesse mis en oeuvre au cours de la période 1987-1988. Ce plan, qui est soutenu par le PNUD, a jeté les bases d'une politique nationale pour la jeunesse dans les domaines du développement social, économique, culturel et politique.

47. Conformément aux lignes directrices de l'Année internationale de la jeunesse, le Plan pour la jeunesse porte sur trois secteurs : participation, développement et paix. Pour ce qui est de la participation, les programmes ont permis de faire participer des étudiants à la promotion d'activités et programmes dans les écoles et de renforcer le Conseil d'administration du Centre de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la jeunesse. Dans le domaine du développement, les programmes ont porté sur la participation de 35 000 jeunes bénévoles à la campagne des journées nationales de vaccination; la création de 40 petites entreprises dirigées par des jeunes et bénéficiant à plus d'un millier de personnes vivant dans des régions pauvres et la formation d'étudiants au rôle de moniteurs. Parmi les programmes concernant la paix ont figuré des séminaires et des ateliers pour la jeunesse, consacrés au processus démocratique; des séminaires de formation sur les problèmes sociaux et des conférences de jeunes d'Amérique centrale pour la paix.

48. L'intégration des jeunes dans le processus de développement et de paix montre qu'il est fallacieux de proclamer qu'il faut faire un choix entre l'utilisation rationnelle et productive des ressources et les dépenses sociales. Dans la plupart des activités décrites, les participants ont apporté une contribution - en temps et en effort - libre et bénévole. Il faut comprendre que le véritable problème du développement n'est pas le manque de routes, d'écoles ou de ponts, mais le manque d'être humains capables de les construire.

(M. Amaro-Victoria, Guatemala)

49. Souligner les aspects sociaux du développement ne signifie pas que les pays peuvent se passer du minimum de ressources nécessaires à la formation de la population ni d'assistance technique et financière. Cela permet par contre de favoriser le processus de développement durable auquel tout le monde aspire. A cet effet, le Guatemala a adopté trois lois qui transforment le développement social : une loi sur la régionalisation, une loi instituant un système national de développement urbain et rural et la Constitution de 1985 qui accorde 8 % du budget national directement aux municipalités.

50. Pour réussir une approche intégrée du développement, il faut parvenir à un équilibre entre trois notions clefs : la croissance économique, la répartition et la participation. Dans le passé, la priorité exclusive accordée à la croissance économique a renforcé les inégalités sociales. D'un autre côté, accorder une priorité tout aussi exclusive à la répartition des ressources a conduit de nombreuses sociétés à répartir la pauvreté plutôt que la richesse. De nouveau, permettre à la population de ne participer que de façon symbolique a été source de frustrations, notamment chez les jeunes. Les réalités sociales actuelles exigent une approche globale qui tienne compte de l'impact des mesures d'ajustement économique sur les secteurs les plus pauvres de la population. Des programmes sociaux séparés doivent être regroupés. Il faut accorder une attention toute particulière aux différents types de fonds disponibles qui, lorsqu'on les regroupe, permettent de répondre rapidement aux besoins des secteurs les plus pauvres. La création de fonds d'urgence pourrait avoir un effet similaire. A cet égard, le Gouvernement soutient le projet autrichien HOM '87 qui fournit une assistance à la jeunesse dans les domaines de la formation professionnelle et de l'emploi.

51. Bien que l'orateur ait utilisé des termes tels que crise et ajustement structurel, son gouvernement n'a pas une vision pessimiste du processus de développement actuel. Après des périodes d'optimisme et de pessimisme excessifs, l'attitude actuelle semble être faite de pragmatisme et de réalisme, et c'est dans ce contexte que la communauté internationale se doit de construire l'avenir.

52. M. RALEBITSO (Lesotho) dit que la mise au point de politiques et programmes pour la jeunesse est l'une des questions les plus importantes pour la communauté internationale. Il est essentiel de fournir aux jeunes les outils appropriés en matière d'éducation, d'opportunités sociales et d'emploi afin de renforcer leur potentiel de citoyens utiles et efficaces. A cet égard, l'orateur félicite le Secrétaire général de son rapport global (A/43/601) et les représentants du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de leur remarquable introduction.

53. Les politiques pour la jeunesse adoptées par son gouvernement ont porté principalement sur la formation, tant classique que professionnelle. A cet égard, sept centres de formation professionnelle destinés à la jeunesse ont été créés entre 1969 et 1981. Le Gouvernement du Lesotho est reconnaissant de l'aide matérielle et technique fournie à ces centres par un certain nombre d'organisations internationales et non gouvernementales. Il est cependant nécessaire de mettre au

(M. Ralebitso, Lesotho)

point un mécanisme de suivi et le Ministère de la jeunesse et des femmes a été créé à cet effet. Le Gouvernement du Lesotho espère cependant qu'avec l'assistance de l'UNICEF et des organisations non gouvernementales intéressées, il sera possible de développer ce ministère.

54. La délégation du Lesotho approuve sans réserve le rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/43/601) et, en particulier, le paragraphe 13. Le représentant de l'Unesco a dit dans sa déclaration à la Troisième Commission que de nombreux jeunes, notamment dans les pays en développement, avaient de grandes difficultés à se situer socialement et culturellement. Si ces difficultés étaient abordées comme il se doit, des progrès importants pourraient être faits dans le domaine de la jeunesse.

55. En ce qui concerne la prévention du crime et la justice pénale, le Gouvernement du Lesotho a introduit un certain nombre de programmes éducatifs pour faciliter la réinsertion et la réintégration des détenus libérés dans la société. Bien qu'il en soit à son début, ce programme a déjà donné quelques résultats positifs et fait actuellement l'objet d'améliorations. Un centre de détention pour les jeunes a également été ouvert en 1969, qui traite tous les aspects de la délinquance juvénile. Le Lesotho accorde un rang élevé de priorité à ce problème et a consacré beaucoup d'argent et des ressources humaines importantes pour y faire face. Il est décidé à faire son possible pour trouver une solution aux problèmes sociaux et de criminalité que connaît la communauté internationale.

56. Les problèmes sociaux liés au bien-être social des handicapés sont une source de préoccupation croissante. Le rapport du Secrétaire général (A/43/634) est clair et concis, et la délégation du Lesotho souhaite souligner tout particulièrement la liste des activités régionales et nationales recommandées aux paragraphe 8 a) à g) et 9 a) à e) du rapport. Il incombe aux Etats Membres de fournir des données précises afin que le système des Nations Unies et les gouvernements puissent mener des activités visant à améliorer les conditions de vie des handicapés.

La séance est levée à 17 heures.